LETTRE D'INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAUX-SUR-SOMME

Ronne Année 2023



EDITO

LE MAIRE, Philippe GOSSELIN

Voilà l'année 2022 vient de s'achever et malheureusement avec le regret de n'avoir vu la

réalisation des travaux envisagés de notre école .Les subventions indispensables à la concrétisation de ce projet ayant fait l'objet d'un refus suite à de trop nombreuses demandes au niveau départemental.

De nouvelles demandes de subvention sont établies au titre de l'exercice 2023 pour un projet moins ambitieux espérant ainsi obtenir des avis favorables. Depuis 2014 année de ma prise de fonction notre Communauté de Communes a pris en charge certaines compétences.

- L'urbanisme, notre plan local d'urbanisme est donc devenu plan local d'urbanisme intercommunal avec ses règles identiques pour les 33 communes concernées
- L'eau potable entraînant la disparition de notre syndicat qui regroupait les communes de (Vaux-Vaire-Sailly le Sec)

Ces changements entraînent parfois des difficultés à trouver le bon interlocuteur, bien entendu Cannelle notre secrétaire de mairie et moi-même restons à votre disposition pour vous renseigner sur vos démarches. A noter (encore un changement) que les dossiers d'urbanisme seront traités de manière dématérialisée à partir de ce mois.

Il me reste à vous souhaiter à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches, une bonne et heureuse année 2023

LE PONT A NOUVEAU ACCIDENTÉ



Le pont de Vaux a encore été endommagé par le passage d'un engin le 14 décembre.

La poutre béton reliant les deux arches qui avait été remplacée l'été dernier, est de nouveau cassée. Le

même incident était déjà survenu dans la nuit du 15 au 16 aout 2021.

La circulation a donc été interdite dans la matinée du 15 décembre pour évacuer la structure délabrée et sécuriser la chaussée. Rappelons que la surveillance et l'entretien du pont relèvent de la compétence de la com de com.

TOURNOI DE PÉTANQUE DU 14 JUILLET

La convivialité était au rendez-vous autour du terrain de pétanque. De nombreux joueurs de tous âges, sont venus concourir dans une bonne ambiance familiale et amicale. L'organisation des équipes et des plannings a été réalisée par Monsieur Guylain Leclercq. Nous le remercions sincèrement.



En début de soirée, pour clôturer ce temps de retrouvailles et de détente entre les villageois, chaque participant s'est vu

offrir un lot par le conseil municipal.

Nous vous donnons donc rendez-vous pour la prochaine édition en 2023, sur un terrain rénové!

Jean-François Beaudhuin

DANS CE NUMÉRO

- Le pont de nouveau accidenté
- Tournoi de pétanque du 14 juillet
- La réderie du 26 septembre
- ENEDIS : le risque de délestage est présent pour cet hiver
- Repas des aînés
- Le Festivaux 2022
- Changement d'horaires en déchetteries
- Puces des couturières et marché de noël
- La course à pied «La Corrida» est passée par Vaux-sur-Somme
- Mise en place du guichet numérique des autorisations d'urbanisme GNAU



Ce fut un long chemin de doutes et de craintes pour l'association, au vu des circonstances qui nous ont obligé à annuler l'édition 2020. Le covid est passé par là. Les restrictions et les obligations sanitaires imposées par la préfecture aux associations, nous ont fait craindre le pire. Je tiens à remercier ici monsieur le maire et le conseil municipal pour le soutien apporté à notre association, pendant cette période difficile. Le plus dur est passé. C'est donc avec une certaine émotion que l'association a pu redémarrer sa réderie le 26 septembre. Le manège enfants et le tir à la carabine ont fait le bonheur des visiteurs et chineurs venus nombreux. Pour la reprise se fut une réussite totale. Plus de 130 exposants ont animés le centre du village. La restauration a eu un succès indéniable, et ceci grâce à toute une équipe de bénévoles que je remercie chaleureusement : Greg, Steven, Christophe et Fabien sans oublier le bureau.

Le président de la société de pêche. Jacques Mucha.

ENEDIS: LE RISQUE DE DÉLESTAGE EST PRÉSENT POUR CET HIVER

La température de cet hiver est plutôt clémente jusqu'à présent. Cependant, face à un contexte incertain, RTE (Réseau de Transport d'Electricité) pourra demander à Enedis, en charge de la distribution de l'électricité, de couper l'électricité de manière temporaire pendant les pics de consommation, entre 8 heures et 13 heures et entre 18 heures et 20 heures.

La période identifiée par RTE va du 15 octobre 2022 au 15 avril 2023.

Selon Enedis, Il s'agit de coupures d'électricité localisées et temporaires, exceptionnellement utilisées en dernier recours pour maintenir l'équilibre général du système électrique et éviter un «black-out».

Dès l'annonce d'une vigilance renforcée par RTE, La Mairie sera avertie par les équipes territoriales d'Enedis des possibilités de délestage sur notre territoire. Cependant, Le délai de prévenance est très court.

En cas de confirmation du dispositif, nous serons informés dès que la liste des départements et des communes concernées par ces coupures exceptionnelles sera disponible.

Vous pouvez dès à présent suivre, au jour le jour, «la météo de l'électricité» sur le site www.monecowatt.fr, accessible également via le site Internet Enedis.



C'est avec plaisir que nos ainés et le personnel communal se sont retrouvés le Dimanche 11 décembre pour le repas de fin d'année, après deux années consécutives marquées par des annulations liées au COVID. La réalisation du repas a été confiée Madame Béatrice Delaplace, dont l'entreprise de traiteur est installée au village.

Les 58 invités présents dont quelques enfants de conseillers, ont

apprécié ce moment de retrouvaille et de convivialité. A l'issue de ce repas, les traditionnels colis de Noel ont été remis aux intéressés, qui ont promis de revenir l'année prochaine.







Ce 22 octobre, le FESTI'VAUX a fêté ses 10 ans après une parenthèse de deux années, consécutive à la pandémie. Les organisateurs étaient donc heureux de se retrouver pour produire cette édition 2022 tant attendue. Un public nombreux a pu découvrir des talents samariens dans une ambiance très festive. En effet, 4 groupes sont montés sur scène pour jouer leurs compositions, mêlant des styles POP Rock, funk, hard rock ou rock français rythmé et mélodique. La soirée s'est terminée avec un bouquet final orchestré par le groupe Whatever nofunk. La salle a été enthousiasmée avec un show énergique, utilisant

des cordes, des cuivres et des chœurs.

CHANGEMENT D'HORAIRES EN DÉCHETTERIES

Nouveaux horraires! dès le 1er janvier 2023

	HIVER du 1 ^{er} novembre au 31 mars		ÉTÉ du 1 ^{er} novembre au 31 mars	
	Corbie	Villers-Bretonneux	Corbie	Villers-Bretonneux
Lundi	10h-12h / 14h-18h	14h-18h	9h-12h / 14h-18h	14h-18h
Mardi	Fermée	- 10h-12 / 14h-18h	Fermée	9h-12 / 14h-18h
Mercredi	10h-12h / 14h-18h		9h-12h / 14h-18h	
Jeudi	Fermée		Fermée	
Vendredi	10h-12h / 14h-18h		9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-19h
Samedi	9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-18h
Dimanche	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h

PUCES DES COUTURIÈRES ET MARCHÉ DE NOËL



Ce 19 novembre, s'est tenu le premier marché de Noël avec des objets confectionnés par les couturières de l'ALVS. Un grand nombre de visiteurs a pu découvrir et apprécier toutes ces réalisations.





Ce Dimanche 20 novembre par un temps humide et automnale, la 17ème édition de la corrida de Corbie a inauguré un nouveau parcours de 10km, en passant par les rues de Vaux sur Somme.

Venant de la Vélo Route Voie Verte le long du canal, le tracé de cette course à pied a emprunté la rue de l'abreuvoir puis s'est dirigé dans la rue de Corbie. Les 178 participants avaient la possibilité de s'arrêter au stand de « ravitaillement » situé pour l'occasion sur

le parking du « Petit Vaux », pour reprendre des forces. Le carrefour était sécurisé par 3 gendarmes, pour filtrer la circulation.

Cette épreuve est organisée par l'association « le running club de Corbie ».





Vous pouvez désormais déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) sous format numérique en vous connectant sur le site dédié GNAU pour toutes les communes instruites par les services de la Communauté de commune du Val de Somme. Grâce à cette plateforme de dépôt en ligne, vous n'avez donc plus besoins de vous déplacer

en mairie pour déposer votre dossier, les relations avec l'administration sont ainsi simplifiées et accélérées.

COMMENT FAIRE?

Ce dispositif vous permet de formuler votre demande en ligne et de télécharger les pièces justificatives à chaque étape du dossier. Pour cela, vous devez :

- Créer un compte.
- Choisir quel type de dossier vous souhaitez déposer (permis de construire, déclaration préalable...).
- Sélectionner la commune sur laquelle se situe votre projet,
- Remplir le Cerfa correspondant à votre demande en joignant toutes les pièces obligatoires,
- Valider le dépôt de votre dossier, une fois que le formulaire de demande est renseigné et que toutes les pièces nécessaires à l'instruction du dossier sont jointes.

Après enregistrement de votre demande sur le Guichet Numérique, vous recevrez un Accusé d'Enregistrement Electronique qui sera la preuve de la création de votre dossier.

Chaque échange avec l'administration génère un accusé de réception et une mise à jour de l'évolution de votre dossier, vous pourrez ainsi suivre l'instruction de votre demande en temps réel.

À NOTER

Pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il sera toujours possible de déposer en format papier le dossier en Mairie ou de l'adresser par courrier.

Dès que le service sera en ligne, nous serons en mesure de vous communiquer le lien vers le site GNAU. Une notice est d'ores et déjà disponible sur :

https://www.valdesomme.com/extranet/urbanisme-dematerialisation-des-demandes-dactes

CALENDRIER: